

Le ministre a effectivement confirmé que le gouvernement pense comme une société commerciale. Nous allons obtenir un rendement sur le capital investi. Le gouvernement va réaliser un bénéfice en essayant de fournir un logement à la population. Le gouvernement ne s'est engagé d'aucune façon à injecter des fonds pour atténuer le problème de la pénurie de logements abordables.

Lorsqu'on m'a dit ce matin que le ministre allait faire une annonce, j'ai dressé une courte liste des projets qu'il allait sans doute annoncer et sur lesquels je pourrais le féliciter à la Chambre.

Tout d'abord, j'ai pensé qu'il ferait une annonce sur la lutte contre les taux d'intérêt élevés, politique qui est en train de détruire l'industrie du bâtiment. Rien.

Puis, j'ai pensé qu'il allait annoncer le rétablissement des fonds retirés des programmes de logement social. Rien de tel.

Ensuite, j'ai pensé, pour l'amour du ciel, il va au moins annoncer que le gouvernement respectera l'engagement, pris en 1985, de 5 000 logements pour les coopératives d'habitation. Pas du tout.

J'ai alors pensé qu'il allait annoncer le rétablissement du PAREL. Rien.

J'ai pensé qu'il allait garantir la construction d'au moins 1 000 logements, cette année, dans le cadre du Programme du logement des autochtones en milieu urbain. Toujours rien.

Puis, j'ai pensé qu'il allait peut-être annoncer son dada: l'adoption d'un impôt sur la spéculation. Rien. Le gouvernement dit maintenant qu'il ne peut pas faire cela, mais je lui prouverai le contraire. Il peut récupérer l'argent des promoteurs et des spéculateurs, tout comme il récupère les pensions des personnes âgées.

J'ai pensé qu'il allait certainement annoncer que le gouvernement accorderait des fonds aux municipalités pour qu'elles améliorent leur infrastructure: égouts, routes et trottoirs. Rien.

Enfin, j'ai pensé qu'il allait au moins dire que le gouvernement s'occupera, non pas des personnes qui ont un logement inacceptable ou inabordable, mais des sans-abri. Rien là non plus.

Affaires courantes

Je me demande pourquoi le ministre a fait une déclaration. Il dit que l'importance de ces deux initiatives ne se mesure pas seulement au nombre de logements réalisés, mais également à l'exemple qu'elles offrent.

L'exemple que le gouvernement a donné depuis que ce député est ministre, c'est qu'il a reculé et a renoncé à son obligation de garantir des logements pour les Canadiens.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, au nom des députés d'Érié et de Parry Sound—Muskoka, et conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth qui a représenté le Canada au colloque parlementaire des Antilles, qui s'est tenu à la Barbade et à la Dominique du 23 février au 5 mars 1990.

* * *

PROJET DE LOI C-57

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-57, Loi visant à protéger les topographies de circuits intégrés et à modifier certaines lois en conséquence, avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-295, Loi modifiant le Code criminel (désordre mental).

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?